

tin ; le 7 novembre 1712, à l'Islet, Delle Marguerite Bélanger ; le 31 janvier 1719, à St-Thomas, Dlle Louise Nolin.

Enfants issus du premier mariage avec Dlle Marie Vandry : MARIÉ ANNE, b. 1681 ; s. 2 mai 1689, à Québec.

LOUIS, b. 8 mars 1686, au Cap St-Ignace ; s. le 13 avril 1686.

Enfants issus du second mariage

GENEVIEVE, b. à Montmagny, le 15 juillet 1689, s. en 1709, à Montmagny.

ELISABETH, b. le 17 avril 1691, à Montmagny, le 25 avril 1717, à Louis Costé, fils de Louis Costé et de Geneviève Bernier ; s. le 27 mars 1725.

LOUISE, b. le 6 novembre 1692 ; parrain : Louis Jolliet, découvreur du Mississipi ; marraine : Dame Geneviève de Chavigny, sa tante, épouse de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.

LOUIS, b. le 6 novembre 1694 ; parrain : Jacques Couillard, écuyer, sieur des Prez, son oncle ; marraine : Dame Jacqueline Fournier, épouse de Jean Proulx ; m. le 17 novembre 172, à Montmagny à Dlle Marthe Costé, fille de Louis Costé, capitaine des milices de la côte du Sud, et de Dame Geneviève Bernier ; s. le 17 janvier 1754.

CLAIRE-FRANÇOISE, b. le 7 décembre 1695 ; parrain : Louis Jolliet, son oncle ; marraine : Dame Elisabeth Lemieux, épouse de M. Jacques Couillard des Prez, sa tante. Elle entra chez les Dames de l'Hôtel-Dieu, de Québec, le 9 juillet 1712. Elle prit l'habit religieux, le 3 janvier 1713, (non le 3 juillet, comme il est dit, à la page 127, *Hist. des Seigneurs de la Rivière du Sud*) Elle fit profession le 4 janvier 1714. L'acte de son admission se lit comme suit : "Le neuvième jour du mois de juillet mil sept cent douze, Sœur Claire Couillard, âgée de seize ans accompli le cinquième jour du mois de janvier dernier, fille de Messire Louis Couillard, Escuyer, natif du Canada, et de Demoiselle Marie Fortin, native de France, ses père et mère, demeurant sur la seigneurie du Cap St-Ignace (erreur de la copiste, car il demeurait à St-Thomas, dans sa seigneurie) a été ce dit jour et an admise par la Rvde Mère Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace Supérieure des Rvdes Sœurs de la Miséricorde de Jésus, et l'avis et consentement de cette communauté sous le bon plaisir de Mgr l'Illustrissime et Révédisime père en Dieu Jean-Baptiste de la Croix, Evesque de Québec après les permissions de Monsieur son père et de Mademoiselle sa mère et l'agrément de Messieurs ses parents. Monsieur son père a promis de donner pour la dotte la somme de seize cents livres, Monsieur Dupuy, son oncle a promis cinquante écus, en foy de quoy le présent acte